

DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

SÉANCE du : jeudi 10 avril 2025

--  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,  
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

--  
CANTON DE  
CAGNES-SUR-MER-2

Convocation :

Date d'envoi : 3 avril 2025  
Date d'affichage : 3 avril 2025

Délibération :

Télétransmis en Préfecture des AM le : 16 AVR. 2025  
Affichée en mairie le : 16 AVR. 2025  
Notification(s) éventuelle(s) le :

**OBJET : MODIFICATION TABLEAU DES  
EMPLOIS**

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX				
exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	23	33	10	2

Pôle / Service : Direction RHDS  
Délibération N° : DCM20250410\_08

Rapporteur : Madame GALEA  
Secrétaire de séance : Monsieur GALLUCCIO

Le jeudi 10 avril 2025 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Daniëlle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Madame Florence **ESPANOL**, Madame Corinne **NESONSON**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Alexandra **DEY**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Patrick **VILLARDRY**, Madame Astrid **RAMELLA-VICENTE**, Madame Sandrine **BELOT**

**Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :**

Madame FRANQUELIN à Madame HEBERT  
Madame BAUZIT à Monsieur BONFILS  
Monsieur PAUSELLI à Monsieur GALLUCCIO  
Monsieur RADIGALES à Monsieur SEGURA  
Madame GUERRIER BUISINE à Madame BARALE  
Monsieur SUAOU à Madame ESPANOL  
Madame MORETTO ALLEGRET à Madame DEY  
Madame HALIOUA à Monsieur ELBAZ  
Monsieur MOSCHETTI à Monsieur VILLARDRY  
Madame CANESTRIER à Madame BELOT

**Absent(s) :**

Monsieur DOMINICI, Monsieur ORSATTI

OBJET : **MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS****Mes chers collègues,**

L'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que les emplois de chaque collectivité soient créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La dernière modification du tableau des emplois communal a été effectuée par délibération du Conseil Municipal du 5 mars 2025.

La mise à jour qui vous est proposée intègre plusieurs modifications :

- Direction Petite Enfance :

- Création d'un poste « Educateur(trice) de Jeunes Enfants ».
- Transfert d'un poste « Directeur(trice) E.A.J.E (+40 berceaux) vers « Directeur(trice) E.A.J.E (-40 berceaux).

De plus, ce tableau présente une modification « courante » de mise à jour portant sur un grade maximal.

Il vous est proposé d'approuver ces modifications figurant en teinte colorée sur le tableau annexé au présent acte.

Ce projet a été examiné en Comité Social Territorial le 1er avril dernier et en Commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale le 31 mars 2025.

**Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :**

**ABROGER** la délibération municipale du 5 mars 2025 portant modification du tableau des emplois ;

**ADOPTER** le tableau des emplois modifié joint en annexe dès l'accomplissement des formalités administratives rendant exécutoire la présente délibération ;

**DIRE** que les crédits provisoires correspondants sont inscrits au budget primitif/modificatif de l'année 2025 au Chapitre 012 et aux suivants.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

**ABROGE** la délibération municipale du 5 mars 2025 portant modification du tableau des emplois ;

**ADOPTE** le tableau des emplois modifié joint en annexe dès l'accomplissement des formalités administratives rendant exécutoire la présente délibération ;

**DIT** que les crédits provisoires correspondants sont inscrits au budget primitif/modificatif de l'année 2025 au Chapitre 012 et aux suivants.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire de Saint-Laurent-du-Var**

**Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes  
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur**

**Joseph SEGURA**

